

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR
A :

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le vendredi 06 septembre 2024 à 20h00.

Dates de convocation et d'affichage : 02 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 08. Votants : 10.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes BEGUIN BISIAUX. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER MOUSNY POUIT TOURATIER.

Absents : Mmes JUILLET SOUVERIN. M. ARCHER.

Mme Sophie SOUVERIN a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Mme Fabienne JUILLET a donné pouvoir à M. Frédéric GAULTIER.

Secrétaire de séance : M. Thierry TOURATIER.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Remplacement du luminaire situé Grande Rue au pied de la rampe du château par le SIEIL pour un montant de 1 024, 59 €.
- Réalisation par l'atelier *Aurore l'Hiver Naît* de la signalétique de centre bourg pour un montant de 1 152 € TTC.

Points d'information.

M. le Maire fait le point sur la programmation des travaux à venir :

- Aménagement entrée de bourg.
- Mise en sécurité de la collégiale Saint – Jean Baptiste.
- Restauration du pont enjambant la Rouère.
- Bibliothèque : achat d'un logiciel et transfert du contrat de maintenance du photocopieur.

La commission communale travaux et projets se réunira le mardi 17 septembre 2024 à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu des réunions de Conseil municipal du jeudi 25 juillet 2024.

Avec une abstention, le présent compte rendu est approuvé.

Aménagement urbain

1. Opération façades.
M. Pascal COURATIN a réalisé une opération façades sur sa propriété 03, rue de Chemillé pour un montant de 20 392, 66 € HT.
Délibération.
Le Conseil municipal attribue une aide de 4 000 € à M. Pascal COURATIN pour son opération façades.
M. Pascal COURATIN ne prend pas part au vote.
2. Demande de classement en commune touristique.
Délibération.
Le Conseil municipal sollicite le classement pour une durée de 5 ans de la commune de Montrésor en commune touristique en lien avec la communauté de communes Loches Sud Touraine.
3. Site patrimonial Remarquable de Montrésor : demande de désinscription du classement site inscrit.
La commune de Montrésor bénéficie de deux mesures de protection patrimoniale : le classement site inscrit (février 1944) et la reconnaissance Site Patrimonial Remarquable depuis 2020. Cette seconde inscription étant plus importante que la notion de site inscrit, le Code de l'Environnement prévoit la désinscription du classement site inscrit.
Délibération.
Le Conseil municipal décide de désinscrire la commune de Montrésor du classement site inscrit.
4. Adhésion à la charte qualité, patrimoniale et environnementale des *Plus Beaux Villages de France*.
Délibération.
Le Conseil municipal adhère à la charte qualité patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France et autorise M. le Maire à signer la charte.
5. Projet de liaisons vélos.
Dans le cadre de la mise en place de la liaison entre les communes de Beaumont-Village, Chemillé-sur-Indrois, Montrésor et Villeloin-Coulangé, le Conseil a sollicité le Fonds vert pour contribuer au financement des aménagements des entrées de bourg, des cheminements piétonniers, pistes cyclables.

Budget-finances

6. Attribution d'une subvention à l'association des maires des communes de l'ancien canton de Montrésor.
Délibération.
Le Conseil municipal attribue une subvention de 93 € à l'association des maires des communes de l'ancien canton de Montrésor.
7. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°3.
Délibération.
Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°3.

Questions diverses

